



PRUNAY

PRUNAY - EN - YVELINES • L'ABBÉ • CRACHES • MARCHAIS - PARFOND • GOURVILLE • LA CHAPELLE • VILLIERS - LANDOUE

Édito du Maire

Madame, Mademoiselle, Monsieur,



Eglise de Craches

Le conseil municipal vient de mettre la dernière touche au projet de révision du Plan Local d'Urbanisme en l'approuvant, lors de la dernière séance, mardi 18 décembre 2012.

Ce document, dont l'étude a débuté en 2009, fixe les orientations de l'urbanisation du territoire communal et prend donc toute son importance.

Ce sera la dernière décision importante de 2012.

2013 sera-t-elle l'année de tous les défis ?

En tous les cas nous devons aller à l'essentiel pour construire ensemble le futur.

Nous abordons la période de l'année peut-être la plus chaleureuse sur le plan familial. Désir de se retrouver en famille pour attendre le Père Noël ou entre amis pour fêter la nouvelle année et prendre de bonnes résolutions.

L'équipe municipale vous souhaite d'agréables fêtes de fin d'année à partager avec tous ceux qui vous sont chers.

Nous formons pour vous les meilleurs vœux de bonheur et de réussite.

Bien cordialement.

Jean-Pierre Malardeau

- sommaire -

 Édito du Maire	Page 1	
 Sommaire - Calendrier	Page 2	
 Informations communales	Pages 3-4	
 Bibliothèque	Page 5	
 Associations	Pages 6-7-8	
 Le coin du jardinier	Page 8	
 Santé	Page 9	
 Sécurité	Page 10	
 Les brèves	Pages 10-11	
 Informations générales	Page 12	

Dates à retenir en 2012 et 2013.....



- * 21 décembre après midi C.C.A.S distribution des colis aux Aînés
- * 22 décembre Passage du Père Noël dans le village
- * du 22/12 au 7/01/2013 Vacances de Noël
- * 04 janvier 2013 Vœux du conseil municipal
- * 16 janvier 2013 Assemblée générale A.P.Y.K espace Kreuth
- * Aucune messe dans les villages pour les mois de janvier février 2013

INFORMATIONS COMMUNALES

La commune poursuit les aménagements dans les hameaux



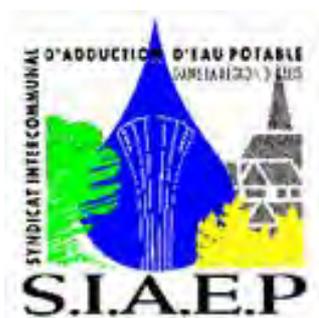
La rue de la Belle Image, à L'Abbé, a fait l'objet avec le concours de CAPY d'une restauration importante :
Mise à niveau et remplacement de regards du réseau d'eau de pluie.
Nouveau branchement.
Création d'un fil d'eau.
Réfection de la chaussée.
Coût : 27 920.31 € TTC



L'entrée de Gourville par la rue de Rochefort a également été aménagée en liaison avec le chemin rural.
Coût : 17 640.90 € TTC



S.I.A.E.P



Le syndicat des eaux (SIAEP) modernise son réseau dans notre commune. Vous avez observé depuis quelques temps, par ci par là, des travaux dans différentes rues de la commune. Le SIAEP procède au remplacement de tous les branchements d'eau potable réalisés jadis avec des canalisations en plomb. Cette action s'inscrit dans un but sanitaire.

Tarifs de l'eau potable (Source SIAEP)



Le comité syndical du syndicat des eaux a décidé de revaloriser le prix de l'eau pour 2013 afin de prendre en compte l'évolution des différents postes de dépenses.

Prix du m³ : 1.47 € (+ 2.8 %)

Prime fixe : 41.80 € (+ 3.21 %)

Ces nouveaux tarifs sont votés hors taxes.

L'augmentation pour la consommation moyenne d'un ménage à raison de 120 m³ est de 2.88 % soit 6 € par an.



Vendredi 4 Janvier 2013, à 18 h 30 nous vous donnons rendez-vous à la salle du Moulin pour la cérémonie des vœux.

A cette occasion nous serons heureux d'accueillir aussi les nouveaux Prunaysiens.

LISTE ÉLECTORALE



Si vous n'êtes pas déjà inscrits sur les listes électorales les opérations d'inscription pour l'année 2012 se terminent impérativement le :

31 décembre 2012 Jusqu'à 17h

Pour vous inscrire, veuillez-vous présenter en mairie muni de votre carte d'identité, et de votre ancienne carte électorale et d'un justificatif de domicile.

Votre inscription sera effective aux prochaines élections , et vous pourrez alors voter.

EMPLOI : pensez temps partagé



Deux groupements d'employeurs viennent d'être créés dans le sud Yvelines à l'initiative de la Maison de l'Entreprise et de l'Emploi Centre et Sud Yvelines (MEECSY).

Cette structure apporte une réponse concrète aux problématiques des entreprises et des demandeurs d'emploi, cadres et employés. Elle recrute et forme du personnel qualifié.

A partir d'emplois à temps partiel dans les entreprises elle constitue des emplois à temps complet pour les salariés.

Contactez la Maison de l'Entreprise et de l'Emploi. Tél : 01 34 57 24 70

Ou le « geyvo » groupement d'employeurs Yvelines Val D'Oise. Tél : 01 30 06 70 07

contact@geyvo.fr



L'équipe de la rédaction de Prunay infos vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année.



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

« Le roman est un intermédiaire entre l'homme et la vie »

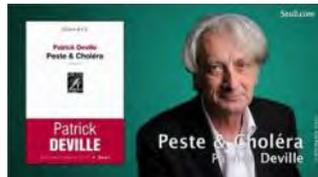
Elsa TRIOLET (1896-1970)



Thème du mois : "c'est bientôt Noël"



Les premiers prix littéraires bientôt dans les rayons :



Prix Femina 2012
Peste et choléra
Patrick DEVILLE



Prix Renaudot 2012
Notre-Dame du Nil
Scholastique MUKASONGA



Goncourt 2012
Le sermon sur la chute de Rome
Jérôme FERRARI



Prix Médicis 2012
Féerie générale
Emmanuelle PIREYRE

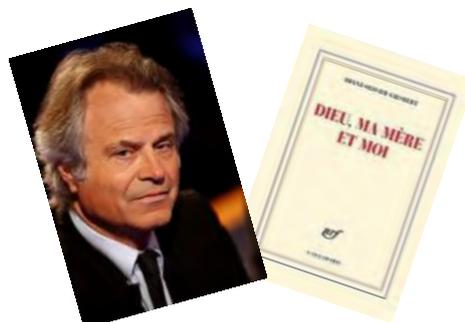
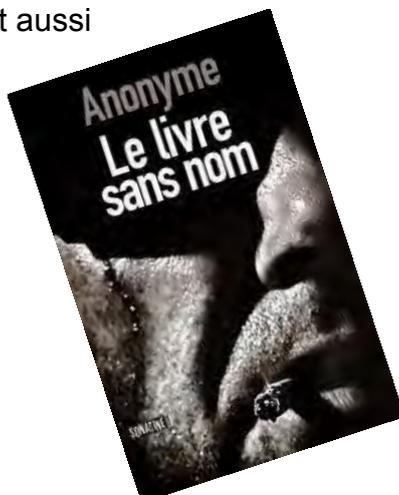


Prix Femina Etranger
Certaines n'avaient jamais vu la mer
Julie OTSUKA et Carine CHICHEREAU

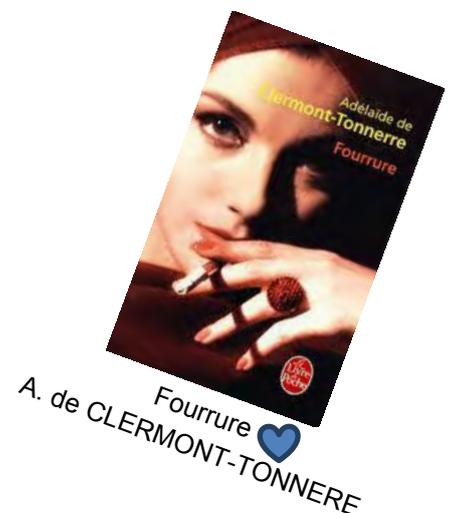


Prix Goncourt des lycéens et Grand Prix du roman de l'Académie française
La vérité sur l'affaire Harry Quebert
Joël DICKER

Et aussi



Dieu, ma mère et moi
F.O. GIESBERT



Fournure
A. de CLERMONT-TONNERRE

Quelques biographies :

La vie sans fards Maryse CONDE

Sagan, un chagrin immobile P.LOUVRIER

Sagan et fils WESTHOFF

Du côté des plus jeunes, des albums, des bandes dessinées et des romans les attendent.

La bibliothèque sera fermée pour les vacances de Noël du 20 décembre au 1er janvier 2013 inclus
Bonne fêtes à tous



Une troisième année s'est écoulée depuis la création de ZEBULON et 2012 touche à sa fin. Pas très originale comme intro ! Certes, on aurait pu le tenter « Chouette, c'est le printemps, ça bourgeonne et les oiseaux gazouillent » ! Vous ne nous auriez pas crus. Parce que, pour de vrai, c'est l'hiver, il fait froid, il pleut, y a du brouillard, c'est gris, c'est moche ... mais bon, y aura des cadeaux à Noël !

Du coup, ZEBULON est au repos pour mieux se préparer pour l'année à venir. En 2012, l'association a organisé une sortie d'automne. Pour le coup, nous n'avons eu aucun doute sur la saison. Une vraie sortie de chanceux !

Le matin, un petit tour en cyclo-draisine ... virtuel, avec un retour en train à l'ancienne, ... virtuel, lui aussi. L'après-midi, une superbe promenade en bateau, le long de la côte fécampoise. Là, on ne sait pas très bien, si c'est la promenade qui était virtuelle ou le bateau.



Bref, un temps plus que pourri qui nous a imposé d'annuler toutes les activités extérieures. C'est dommage, c'était 90% des activités de la journée. Par chance et parce que les zébulonnais sont épicuriens, le restaurant n'avait rien de virtuel. Bel accueil, délicieux repas de la mer, service parfait, belle vue sur le port de plaisance ... si, d'aventure, vous deviez aller par-là, n'hésitez pas ! Le restaurant s'appelle « La Marée ». Nous avons même fait un ban pour Lydie, la patronne, tellement c'était bien !

En plus, on était au chaud et au sec ...

Après, nous sommes allés au Palais de la Bénédictine. C'est superbe ! Bien que, pour la plupart d'entre nous, ce n'est pas la visite qui nous a pris le plus de temps ... mais la dégustation Et attention à la sortie !



Bon, enfin voilà, c'était raté.

Du coup, en 2013, on se rattrape ! Sortie au PUY DU FOU. Là, c'est **LA** sortie de ZEBULON ! Ça se passera les 23 et 24 mai, les inscriptions sont ouvertes depuis octobre et il reste encore des places. Une journée et demie à vivre des aventures historiques illustrées par des spectacles et des décors fantastiques ! Prévoir un départ le vendredi en début d'après-midi pour un retour le samedi soir.

Inscriptions Puy du Fou : Christine : 06.70.04.80.80

Pour les autres manifestations que ZEBULON proposera, elles vous seront proposées au fil de l'année, en fonction des événements, de notre inspiration, ... et de nos sous ...

Que vous souhaiter de plus qu'une jolie fin d'année ... et bien ... une très très jolie fin d'année !
Bonnes fêtes à tous !

L'équipe ZEBULON.

ASSOCIATIONS

COMITÉ DES FÊTES

Fête du Beaujolais nouveau



L'orchestre de JISSEY, mis en valeur par la nouvelle estrade, nous a gratifiés d'une excellente prestation à l'occasion de cette fête du beaujolais nouveau. Apparemment, le rock des années soixante a encore de l'avenir puisque la salle était comble ainsi que la piste de danse prise d'assaut par les plus dynamiques. Tous les convives sont repartis satisfaits des mets proposés. Nous vous donnons rendez-vous à la prochaine manifestation.



Père Noël



C'est le 22 décembre, jour du début de l'hiver, que le Père Noël viendra rencontrer les enfants de nos villages. Une collation composée de gâteaux et lait chocolaté les attendra à l'église de Craches, accompagnée peut-être d'une petite surprise. Comme d'habitude les parents ne seront pas oubliés, un vin chaud leur sera servi.

Prévisions calendrier 2013



Dimanche 5 mai : vide-greniers
 Samedi 29 juin : feux de la st jean
 Samedi 23 novembre : beaujolais nouveau
 Samedi 21 décembre : Père Noël.

Les clowns de l'Escaboule

vous donnent rendez-vous



le dimanche
 20 janvier
 après-midi
 à

la salle des fêtes de

Saint SYMPHORIEN
le Château

pour leur spectacle tout-public

"Même pas peur !"



Messe en plein air célébrée par l'Evêque de Munich, défilé dans le village de 33 chars décorés pour l'occasion et tirés par plus de 160 chevaux Réunion de plusieurs centaines de femmes et d'hommes en habits traditionnels.

Début novembre, à l'occasion de la Saint Léonard, une petite délégation de l'APYK conduite par notre maire a participé à la manifestation organisée à Kreuth pour la fête de leur saint patron.



Quel dommage que le soleil n'ait pas donné tout son éclat à cette fête qui rassemble plusieurs milliers de sympathisants. Mais encore une fois quel accueil pour les Prunaysiens !

LE COIN DU JARDINIER

Ce mois-ci, je voudrais vous proposer un petit panorama de ce que la nature nous offre pour égayer les fêtes de cette fin d'année. Certaines plantes sont même affublées du nom de « Noël » pour mieux indiquer leur période de floraison ou d'utilisation.

Il y a bien sûr le « *Sapin de Noël* ». Depuis maintenant plusieurs années c'est un vrai sapin (Nordmann), au sens botanique du terme. Auparavant ce n'était qu'un Epicéa commun.



Connaissez vous la « *Rose de Noël* »? Il s'agit de l'Hellébore qui est de la famille des renoncules, plutôt que des roses, mais qu'importe. Cette plante vivace se fait très discrète en été, pour se réveiller dans l'hiver et venir nous égayer parfois dans la neige, de ses fleurs blanches ou roses. Une jolie légende y est associée : celle de la colombe Madelon.

Pour l'intérieur, il y a aussi « *l'Etoile de Noël* ». Cette jolie plante est une Euphorbe qui nous vient du Mexique. Elle se plaît particulièrement dans nos maisons bien chauffées : pas moins de 15°C la nuit et plutôt 18 à 20°C en journée.



Regardez la bien : toutes ses grandes bractées rouges cachent de petites fleurs en leur sein. Les horticulteurs ont maintenant trouvé plein de variantes de couleur qui vont du blanc au rouge pourpre en passant par les roses.



Dans les bois, nous pourrions trouver des *houx* bien garnis de fruits rouges. Si vous voulez en planter dans votre jardin, n'oubliez pas qu'il y a des pieds mâles et des pieds femelles. Et il faut les deux pour faire des fruits!

Et pour finir je n'oublie pas de citer le gui qui en formant de belles boules vertes et emplies de fruits blancs, est depuis des siècles, utilisé aux fêtes de fin d'année.



Comme au moyen âge je m'écrie : « **AU GUI, L'AN NEUF** » et vous souhaite un joyeux Noël.

Froids extrêmes : les conseils de prudence



Dans la mesure du possible, mieux vaut rester chez soi à l'abri du froid, en prévoyant de l'eau et des produits alimentaires ne nécessitant pas de cuisson (en cas de gel des canalisations ou de coupure d'électricité).

La maison doit être chauffée normalement avec des appareils de chauffage en bon état de fonctionnement.

Les sorties à l'extérieur, surtout le soir car il fait encore plus froid, doivent être limitées à l'indispensable. Cela concerne plus particulièrement les personnes plus vulnérables, notamment les bébés, les jeunes enfants et les personnes âgées.

Lors des sorties, il faut se couvrir chaudement et limiter les efforts physiques.

Les déplacements prolongés en voiture doivent faire l'objet d'une préparation particulière. Le véhicule doit être en bon état et il ne faut pas oublier de prendre avec soi des vêtements chauds et des provisions en cas d'immobilisation imprévue.

Quels sont les risques pour la santé en cas de vague de froid ?

Pour faire face au froid extrême, le corps doit fournir des efforts supplémentaires. C'est ainsi que le sang est davantage maintenu au centre de l'organisme, ce qui entraîne une augmentation du travail cardiaque. Le risque d'infarctus est augmenté.

Si l'on reste trop longtemps exposé au grand froid, notre corps réagit et notre santé peut être menacée par des maladies liées directement au froid telles que l'hypothermie ou les gelures.

La température du corps diminue si l'on reste trop longtemps exposé au froid. Lorsque la température du corps chute en dessous de 35°, c'est l'hypothermie..

Le froid favorise également l'aggravation de maladies préexistantes (notamment cardiaques et respiratoires)

Les bons réflexes en période de grand froid



Pour sortir, il faut adapter son habillement à la température extérieure

Les parties du corps qui perdent de la chaleur : tête, cou, mains et pieds, doivent être bien couvertes. Chapeau ou bonnet, cache-nez, gants, chaussures chaudes vont permettre de limiter la déperdition de chaleur. N'hésitez pas à porter plusieurs vêtements superposés et pas trop serrés.

Si un déplacement important en voiture est inévitable, il faut prendre toutes les précautions pour faire face à une panne ou à une immobilisation prolongée sans assistance.



La voiture doit être en bon état de fonctionnement et disposer du plein de carburant. Il faut être habillé chaudement, prévoir de la nourriture et de l'eau en quantité suffisante, des couvertures (dont au moins une couverture de survie) et des vêtements de rechange chauds. Faire de temps en temps des exercices en bougeant les bras, les jambes, les doigts permettra de maintenir une bonne circulation du sang dans l'organisme.

En cas d'immobilisation du véhicule, il faut faire tourner le moteur 10 minutes toutes les heures et entrebâiller la fenêtre pour éviter l'intoxication au monoxyde de carbone. Le tuyau d'échappement du véhicule ne doit pas être obstrué par la neige.

SECURITE

Sécurité Chauffage

6 000 personnes sont victimes chaque année d'une intoxication au monoxyde de carbone et 300 en meurent.

Rappel de quelques règles de sécurité.

L'hiver est là et avec lui les premiers froids. Economiques et efficaces, les poêles à pétrole sont bien séduisants. Et pourtant, s'ils sont mal utilisés, ils peuvent aussi tuer... il en est de même pour les poêles à charbon. Rappelons quelques règles de sécurité pour se chauffer sans danger, car derrière chaque intoxication, il y a souvent les mêmes causes : un poêle mal entretenu, situé dans une pièce mal aérée.



Pour se consumer, le pétrole (ou le charbon) a besoin d'oxygène. L'air de la pièce dans laquelle se trouve le poêle doit donc être régulièrement renouvelé, sinon le monoxyde de carbone s'accumule et remplace l'oxygène sans que personne ne s'en aperçoive. Non seulement le monoxyde de carbone est invisible, mais en plus il est inodore.

Les premiers symptômes vont apparaître : maux de tête, engourdissements, vertiges voire nausées ou vomissements. Il faut alors réagir : éteindre le poêle, ouvrir les fenêtres et prévenir les secours.

Consignes

Votre appareil doit respecter les normes en vigueur.

Entretenez votre appareil régulièrement.

Faites-le réparer par un professionnel.

Faites ramoner les conduits chaque année.

Veillez à ce que les grilles d'aération ne soient pas bouchées.

Aérez régulièrement les pièces.

En cas d'enneigement, quelles sont mes obligations de riverain ?



Cette règle est certes assez mal connue, mais le fait est qu'en toute circonstance, vous avez l'obligation de rendre votre trottoir praticable.

Cette responsabilité prévoit que vous déblayiez devant chez vous en cas de neige ou de verglas.

En effet, si un piéton venait à faire une mauvaise chute sous votre fenêtre, vous auriez à notifier ce préjudice à votre assureur qui aura recours à votre garantie de responsabilité civile.

Bien que les obligations varient d'une municipalité à une autre (selon l'exigence de chaque arrêté municipal), les riverains, mais aussi les commerçants dont les locaux ont immédiatement accès à la voie publique, doivent généralement dégager le trottoir sur toute la longueur de la façade, et jusqu'au caniveau, ce dernier devant permettre l'écoulement des eaux.

(Syndicat Intercommunal de Transport et d'Équipement de la région de Rambouillet)



Le S.I.T.E.R.R. et les transporteurs organisent les déplacements des élèves et des usagers des transports mais se préoccupent également de la sécurité de tous. En partenariat avec les Services de la Police et de la Gendarmerie, et les transporteurs, des contrôles vont être effectués, à titre de sensibilisation et de prévention, sur le respect du port de la ceinture de sécurité dans les autocars et ceci jusqu'au 31 décembre 2012.

Nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que les contrôles avec verbalisation suivront cette période d'information sur toutes les lignes du réseau de bassin du S.I.T.E.R.R. et vous rappelons la législation en la matière : "Par décret du 9 juillet 2003 (J.O. du 10/07/2003), le port de la ceinture de sécurité est rendu obligatoire pour tous les passagers dans les autocars qui en sont équipés". Les passagers non respectueux de ce décret seront passibles d'amendes à compter du 1er janvier 2013 pouvant atteindre 135,00 €



Mission Locale

Des solutions pour financer son permis de conduire

La route vers le permis est souvent semée d'embûches, notamment pécuniaires. Mais l'Etat, la région ou encore le département peuvent apporter des solutions aux jeunes en panne de financement.

1200 euros : c'est le coût moyen du permis de conduire en France. En région parisienne, la note peut même être encore plus salée. Surtout pour les nombreuses personnes qui ne réussissent pas le code ou la conduite du premier coup. Ces prix peuvent vite décourager les jeunes, en particulier s'ils n'ont pas d'emploi. Mais plusieurs dispositifs permettent d'obtenir un financement ou d'étaler les paiements. La région Ile-de-France propose ainsi une aide aux 16-25 ans en démarche d'insertion professionnelle et suivis en mission locale. Un coup de pouce qui culmine à 600 euros. Il s'accompagne toutefois de conditions. Le jeune doit participer au financement de son permis, à hauteur de ses moyens. Son projet professionnel doit nécessiter l'obtention du fameux papier rose. Il doit concerner l'un des domaines définis par la région : santé, aide à la personne, agriculture et espaces verts, hôtellerie et tourisme notamment. Le jeune bénéficie en plus d'un véritable accompagnement vers l'emploi, pendant et après le passage du permis. Le Conseil général des Yvelines a lancé quant à lui le programme « Permis d'agir ». Il s'agit d'une bourse de 500 euros, destinée aux 18-25 ans ayant déjà obtenu le code et qui ne sont pas soumis eux mêmes ou leur famille à l'impôt sur le revenu. Contre cette somme, le jeune s'engage

dans un projet citoyen initié par le département ou par une association agréée, sur 20 à 40 heures. Pôle Emploi peut aussi aider, dans certains cas, les personnes au chômage. Par exemple si celles-ci obtiennent une promesse d'embauche sous condition d'obtention du permis ou si le défaut de permis représente un vrai frein à la recherche d'emploi. L'Etat offre également des facilités de paiement, via le permis dit « à 1 euro par jour », en partenariat avec certains établissements financiers et certaines auto-écoles. Il s'agit d'un prêt, jusqu'à 1 200 euros, destiné aux jeunes de 16 à 25 ans. Le coût total de la formation ne change pas. Mais la banque ou l'organisme de crédit avance l'argent et l'Etat paie les intérêts. Les personnes majeures contractent elles mêmes le prêt. Elles fournissent alors un justificatif de revenus suffisants pour rembourser les 30 euros par mois. Elles peuvent aussi apporter une garantie par le biais d'une caution. Ou bien emprunter avec leurs parents, pour augmenter leur chance d'une réponse positive. Pour les mineurs en apprentissage anticipé de la conduite, une seule solution : ce sont les parents qui endossent le prêt. Attention : comme tout crédit, le permis à 1 euro par jour engage la personne et doit être remboursé. Sinon, gare aux poursuites.

21 jeunes suivis par les missions locales de Rambouillet et Plaisir ont bénéficié d'un financement de leur permis, via le fonds d'expérimentation pour les jeunes, ainsi que le soutien du Conseil régional ou de leur commune. 14 ont obtenu leur permis, 7 sont toujours en cours de formation.



Une aide financière pour les apprentis du département

Le Conseil général des Yvelines soutient les jeunes en contrat d'apprentissage.

Il leur propose une bourse de 150 €, notamment destinée à financer l'achat de leur matériel professionnel.

Ce dispositif est ouvert à tous les résidents des Yvelines de 16 à 25 ans, non imposables, en première année d'apprentissage (du niveau BEP /CAP au BTS / DUT) dans un établissement du département.

Les formulaires de demande sont disponibles auprès du Service de la jeunesse et des sports du Conseil général, à Versailles, ou sur Internet : www.yvelines.fr.

Vous souhaitez en savoir plus sur l'apprentissage ou l'alternance en général ? Contactez-nous au 01.34.83.34.12.

URGENCES

Pompiers 18
Urgences européennes 112
Gendarmerie 17
S.A.M.U 15

PRUNAY - INFOS N° 112

• Directeur de Publication :

Jean-Pierre Malardeau

• Conception :

Claude Despois

• Membres du comité de rédaction :

Maïté Bousquet, Michelle Clément,

Bertrand de Molliens, Anne-Marie Fermeaux,

Bernard Jouve, Nicole Pommereau, Christiane Robillard.

Photos et impression mairie de Prunay en Yvelines.

ETAT CIVIL

Décès

Madame Simone TREHIN veuve FROGER

Le 05/10/2012

Toutes nos sincères condoléances aux familles.

Naissance

Samuel, Andreï AMELINE Le 09/12/2012

Tous nos vœux au bébé et félicitations aux parents.

Les dictons de saison

En décembre, pour que l'année aille comme il se doit, il convient que les champs s'enneigent par deux fois.

Tonnerre en décembre annonce pour l'an qui vient aux bêtes et aux gens abondance de biens.

La mairie restera ouverte pendant les vacances de fin d'année, sauf le lundi 24 décembre.

Recensement Militaire 1^{ère} période 2013

Jeunes gens et filles nés entre le 1^{er} janvier 1997 et le 31 mars 1997, faites-vous recenser à la Mairie avant le 31 mars 2013.

- Présentez-vous avec le livret de famille et votre carte nationale d'identité.
- Si vous avez oublié de vous faire recenser avant cette date, veuillez cependant passer à la Mairie.

Bureau du Service National de Versailles

01 30 97 54 54 ou 01 30 97 54 55

bsn-ver@dsn.sga.defense.gouv.fr

Numéros de téléphones utiles

École de Prunay.....	01 30 59 18 57
Garderie.....	01 34 84 43 05
Accueil de Loisirs.....	01 30 46 01 57
CAPY.....	01 30 46 07 56
SIAEP (Syndicat des Eaux).....	01 30 88 07 50
SICTOM (ordures ménagères).....	08 00 49 50 61

MAIRIE DE PRUNAY - 4, rue d'Andret - 78660 Prunay-en-Yvelines

Tél. : 01 30 46 07 20 - Fax : 01 30 46 07 28 - e-mail : mairie.prunay-yvelines@wanadoo.fr

Ouverture du lundi au vendredi de 9h à 12h - Lundi, jeudi, vendredi de 14h à 17h - Mardi de 14h à 19h

Ouverture et permanence du Maire sur rendez-vous : Samedi de 10h à 12h.